

# Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Trésorerie court terme

## Orientation de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice €STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR.

Si les taux d'intérêt du marché monétaire sont trop faibles pour couvrir les frais de gestion ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative du fonds pourrait connaître une variation négative.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**28/09/2022**

Date de lancement de la part  
**03/03/1998**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OINIMCF FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,06%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,07%**

Indice de référence  
**€STER capitalisé**



▶ Actif net du fonds	3 140,88 M€
▶ Actif net de la part	193,89 M€
▶ Valeur liquidative	110,84 €
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<b>Fonds</b>
	<b>Indice</b>
	0,18% 0,18%



### ▶ Gérants



Sophie Labigne



Justine Petronio



Daniel Bernardo

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



### ▶ Durée de placement recommandée

A partir d'une journée



### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 8

	<b>Fonds</b>	<b>Univers</b>
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,76	6,28
▶ Couverture note ESG	93,39%	88,00%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

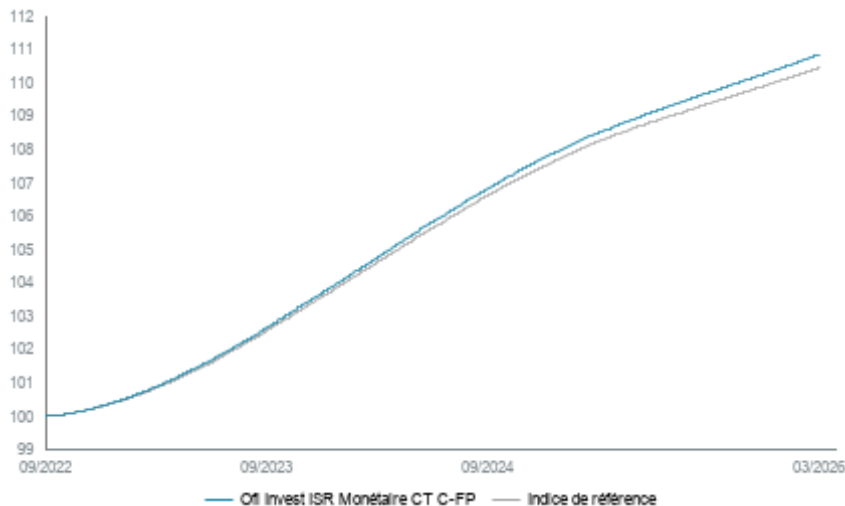
# Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026


 Performances &  
risques

## Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 29/09/2022)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	0,52	0,49	0,03
1 mois	0,18	0,18	0,00
3 mois	0,52	0,49	0,03
6 mois	1,04	0,98	0,06
1 an	2,16	2,04	0,12
2 ans	5,84	5,59	0,26
3 ans	9,87	9,52	0,35
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	3,35	3,91	2,36
Indice	-	-	-	-	-	-	-	3,28	3,79	2,24
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	0,07	0,12	0,12

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022									0,00	0,06	0,11	0,15
2023	0,18	0,17	0,21	0,22	0,31	0,26	0,31	0,32	0,30	0,35	0,36	0,31
2024	0,38	0,32	0,31	0,37	0,34	0,33	0,33	0,30	0,32	0,30	0,27	0,27
2025	0,27	0,22	0,22	0,19	0,19	0,19	0,18	0,17	0,16	0,17	0,17	0,17
2026	0,17	0,16	0,18									

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	0,04	0,03	-	-	-	-	0,04	3,09	2,84	0,82	0,01
3 ans	0,12	0,11	-	-	-	-	0,04	2,54	0,91	0,99	0,00
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	0,09	-	-0,01	-	1	-	0,05	2,18	0,70	1,01	0,00

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026


 Structure du  
portefeuille

## ► Répartition par type de taux

En %	Fonds
Taux fixe	57,6
Taux variable	25,8
OPC	8,7
Liquidités	7,9

## ► Répartition par type d'instrument

En %	Fonds
NEUCP	39,2
ECP	25,9
CD	9,3
Obligation CT	9,0
OPC	8,7
Liquidités	7,9

## ► Répartition sectorielle (hors OPC/Liquidités)<sup>(4)</sup>

En %	Fonds
Bancaire senior	63,0
Corporate	26,4
Assurance	7,0
Etat et assimilé	2,9
Secteur public	0,8

## ► Répartition géographique (hors OPC/Liquidités)

En %	Fonds
France	50,0
Pays-Bas	10,0
Italie	8,2
Allemagne	8,1
Espagne	7,0
Japon	5,3
Belgique	4,5
Etats-Unis	2,9
Autres Pays	4,1

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Engagement Swap (%)	-27,13
Nombre d'émetteurs	69
WAM (jours)	14
WAL (jours)	105
Taux de rendement (%)	-

## ► Répartition par maturité

En %	Fonds
< 1 mois	23,6
1 - 3 mois	28,1
3 - 6 mois	8,8
6 - 12 mois	22,9
12 - 24 mois	-
OPC	8,7
Liquidités	7,9

## ► Répartition par notation court terme

En %	Fonds
A1/P1/F1	58,2
A2/P2/F2	25,2
A3/P3/F3	-
NR	-
OPC	8,7
Liquidités	7,9

## ► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	0,0
	AA	7,8
	A	61,6
	BBB	30,6
	BB	-
	B	-
	<= CCC	-
+ Risqué	NR	-

## ► Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
AXA BANQUE S.A.	4,4
ING BANK NV	3,9
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR	3,9
COMMERZBANK AG	3,8
NTT FINANCE UK LTD	3,7

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026



### ► Commentaire de gestion

Les actifs à risque affichent en mars un bilan négatif au terme d'un mois dominé par le conflit au Moyen-Orient, qui a provoqué une flambée et une forte volatilité des cours du pétrole. Dans un contexte marqué par une guerre ouverte, un choc d'offre énergétique majeur et une incertitude politique extrême, les Bourses mondiales ont plié, mais n'ont cependant pas rompu. Les investisseurs ont fait le pari d'un conflit contenu et d'une désescalade possible. Les revirements de Donald Trump ont alimenté la volatilité, tout comme les démentis de Téhéran sur la réalité des négociations évoquées par le président américain.

Le 31 mars, les déclarations du président américain Donald Trump évoquant une prochaine fin de la guerre ont fait refluer les cours du pétrole et redonné de l'élan aux actions.

Les obligations d'Etat ont également été durement touchées en mars, le conflit ayant entraîné une flambée des anticipations d'inflation et alimenté une spéculation croissante sur des hausses de taux par les Banques Centrales. Si la Réserve fédérale américaine (Fed) a maintenu ses taux directeurs dans une fourchette de 3,50 % à 3,75%, elle a reconnu que le risque inflationniste était désormais dominant à court terme. Dans ce cadre, les rendements à 10 ans ont achevé le mois en hausse de part et d'autre de l'Atlantique.

Après plusieurs mois d'euphorie, l'or a nettement reculé, affecté notamment par la remontée des taux, enregistrant même l'un de ses plus mauvais mois depuis plus d'une décennie.

Le marché obligataire a fortement réagi au conflit au Proche-Orient. Les investisseurs qui anticipaient des baisses des taux des Banques Centrales ont fait volte-face devant le retour du risque inflationniste lié au choc énergétique.

Aux États-Unis, le taux à 10 ans s'est tendu en un mois de 38 points de base, à 4,32%. En Europe, le rendement du Bund allemand à 10 ans a gagné 36 points de base, à 3%, tandis que celui de l'Obligation assimilable au Trésor (OAT) française de même échéance a grimpé de 50 points de base à 3,72%, après avoir atteint le 27 mars 3,83%, soit son plus haut niveau depuis juin 2009. Dans le reste de l'Europe, le rendement de la dette italienne à 10 ans a bondi de 64 points de base, à 3,91%.

Le marché a intégré l'idée que les Banques Centrales pourraient être contraintes de resserrer leur politique monétaire en raison du regain d'inflation. Le 19 mars, la Fed a, comme prévu, laissé ses taux inchangés et s'est montrée peu pressée d'assouplir de nouveau sa politique monétaire compte tenu du risque inflationniste engendré par la flambée des cours du pétrole. Quelques heures plus tôt, la Banque centrale européenne (BCE) a une nouvelle fois laissé ses taux directeurs inchangés, comme attendu, et a révisé à la hausse ses prévisions d'inflation et à la baisse ses anticipations de croissance. La présidente de l'institution, Christine Lagarde, s'est dit prête à agir avec vigueur sur les taux si l'inflation menaçait de dépasser durablement et de façon importante son objectif de 2%. A cet égard, Eurostat, l'agence européenne de la statistique, a annoncé le 31 mars que l'inflation dans la zone euro s'est nettement accentuée en mars, à 2,5% en raison des prix de l'énergie, contre 1,9% en février.

L'Euribor 3 Mois ressort à 2.079% et l'Ester à 1.929%.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	04/03/1998
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:30
Limite de rachat	12:30
Règlement	J
Investissement min. initial	100000 Euros
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
WAL	<p>La WAL est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est la maturité du titre.</p>	WAM	<p>La WAM est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision de cet indice de taux, et non la maturité du titre.</p>
SRRI	<p>Le SRRI (Synthetic Risk &amp; Reward Indicator) : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».</p>	TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>
RATIO DE SHARPE	<p>Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.</p>	SFDR	<p>La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.</p>
ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>	PERTE MAXIMALE	<p>La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.</p>
			DÉLAI DE RECOURVEMENT
			YIELD TO MATURITY
			VOLATILITE
			SRI
			RATIO D'INFORMATION

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement obligataire à long terme, exprimé en taux annuel. Le calcul du rendement à l'échéance suppose que tous les paiements de coupons sont réinvestis au même taux que le rendement actuel de l'obligation et prend en compte le cours actuel de l'obligation, sa valeur nominale, le taux d'intérêt du coupon et la durée restant à courir.

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT C-FP

FR001400CQH6

31/03/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.